

18,60%

Recettes fiscales 2021 : un cru exceptionnel

À moins que la croissance du PIB ne soit sous-estimée...



©Freepik



*Mécomptes publics,
François Ecalle*

Les recettes fiscales de l'État, nettes des remboursements et dégrèvements, ont augmenté de 15,5 % en 2021.

Il y a cependant chaque année des transferts de recettes fiscales entre l'État et d'autres organismes publics, ce qui fausse les taux de croissance. En 2021, par exemple, l'État a transféré une fraction de la TVA aux collectivités locales en compensation de la réduction des impôts sur la production qui leur étaient affectés. Si on neutralise ces mouvements pour raisonner à périmètre constant, les recettes fiscales nettes ont augmenté de 18,4 % (le chiffre de 25,6 % publié par la Direction générale des finances publiques semble erroné).

Cette hausse ne résulte pas des changements de la législation fiscale, leur impact ayant été à peu près nul (par exemple, la diminution des remboursements au titre du CICE a contribué à augmenter le produit de l'impôt sur les sociétés alors que la baisse de son taux a contribué à le réduire). La "croissance spontanée" des recettes fiscales (c'est-à-dire à législation constante) s'est élevée à 18,6 %, ce qui est exceptionnel.

“La croissance cumulée sur les deux années 2020-2021 est de 8,8 % alors même que la croissance du PIB en valeur sur ces deux années est seulement de 2,1. Une telle “élasticité” des recettes fiscales au PIB ne s’était jamais vue”

Cette hausse fait certes suite à une baisse de 8,2 % en 2020 (à législation constante), mais la croissance cumulée sur les deux années 2020-2021 est de 8,8 % alors même que la croissance du PIB en valeur sur ces deux années est seulement de 2,1 %, selon les dernières estimations de l’Insee compte tenu de la crise de 2020. Une telle “élasticité” des recettes fiscales au PIB ne s’était jamais vue.

Sur l’ensemble des deux années 2020-2021 et à législation constante, la croissance a été de 7,1 % pour la TVA, alors que la consommation des ménages en valeur n’a pas augmenté en cumul sur ces deux années, de 7,0 % pour l’impôt sur le revenu, de 7,1 % pour l’impôt sur les sociétés, de 14,0 % pour la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques, et de 22,3 % pour les autres recettes fiscales, dont la décomposition n’est pas encore disponible.

L’hypothèse d’une croissance du PIB bien plus forte

L’impact des changements législatifs pourrait être corrigé et ces taux de croissance à législation constante pourraient donc l’être eux-mêmes dans les prochaines semaines. Surtout, un décalage important entre les recettes fiscales et la croissance du PIB mesurée par l’Insee est souvent le signe d’une sous-estimation de la croissance du PIB par l’Insee.

“Un décalage important entre les recettes fiscales et la croissance du PIB mesurée par l’Insee est souvent le signe d’une sous-estimation de la croissance du PIB par l’Insee. Il est donc possible que la croissance du PIB en 2021 ait été bien plus forte qu’elle n’est actuellement estimée”

Il est donc possible que la croissance du PIB en 2021 ait été bien plus forte qu’elle n’est actuellement estimée. L’Insee le confirmera, ou non, en publiant les comptes nationaux provisoires de 2021 en mai prochain.

Il sera intéressant d’examiner si les recettes fiscales ont augmenté dans les mêmes proportions dans les autres pays quand les données nécessaires seront disponibles.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.

A lire également

[Mécomptes publics – les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 08/02/2022

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /